

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-654 DU 31 DECEMBRE 1997

portant approbation du Plan d'Aménagement
de Référence du Plateau d'Abomey-Calavi.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation de 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N°97-194 du 24 Avril 1997 portant attributions, organisation
et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de
l'Urbanisme ;

VU le Décret N°69-154/PR//MTPT du 19 Juin 1969 fixant les conditions
d'approbation des projets d'aménagement ;

VU le rapport de dépouillement des Enquêtes de Commodo et Incommodo
organisées le 02 Décembre 1996 ;

SUR proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de
l'Urbanisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 Décembre 1997 ;

DECRETE :

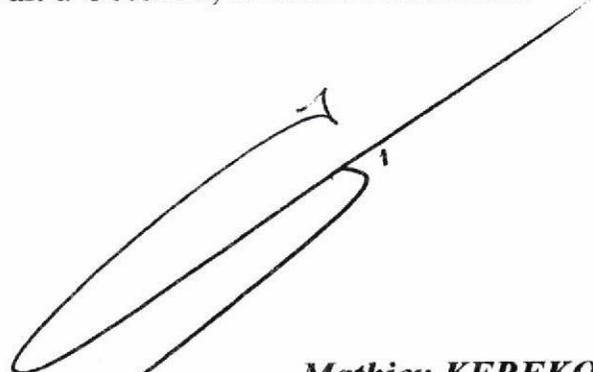
Article 1er.- Est approuvé par le Conseil des Ministres en sa séance du 10
Décembre 1997, le Plan d'Aménagement de Référence du Plateau
d'Abomey-Calavi. .../...

Article 2 : Le présent Decret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Article 3 : Le Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministre des Finances, le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, le Préfet du Département de l'Atlantique, le Sous-Préfet d'Abomey-Calavi et les Maires des Communes de la Sous-Préfeture d'Abomey-Calavi sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret.

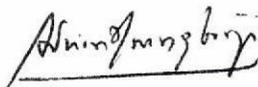
Fait à Cotonou, le...31...Décembre...1997

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



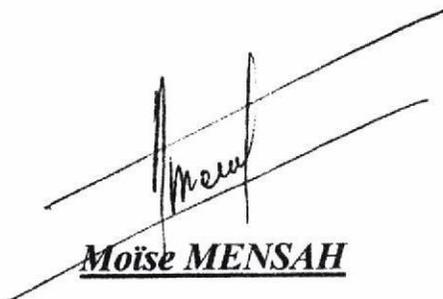
Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale
et des Relations avec les Institutions,
Porte-Parole du Gouvernement,



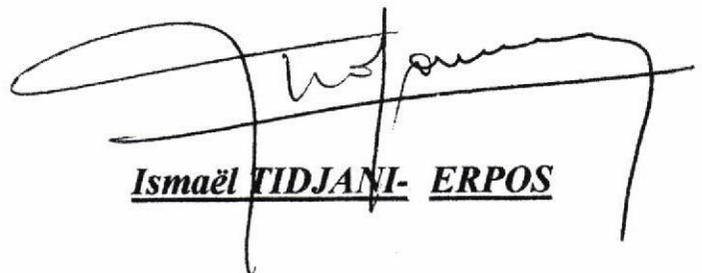
Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances



Moïse MENSAH

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice,
de la Législation et des Droits de l'Homme



Ismaël TIDJANI- ERPOS

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme,



Sahidou DANGO-NADEY

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration
Territoriale,



N'DA Théophile

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MEHU 4
MISAT 4 MF 4 MJLDH 4 AUTRES MINISTERES 13 SGG 4 DGBM-
DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE
3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-